

la présence de députés du Québec à Ottawa, autrement cela continuera d'être une farce monumentale, puisque les députés ministériels seront là pour défendre la position du gouvernement, et les députés de l'opposition pour attaquer le gouvernement.

Or, je ne crois pas que, selon ma conception du moins, et selon celle de mes collègues du Crédit social, ce soit notre rôle. Nous ne prétendons pas, nous du Crédit social, représenter à nous seuls le Québec. Ce n'est pas vrai. Mais nous espérons que nous et les autres députés du Québec, indépendamment de notre parti, fassions pression sur ce gouvernement en profitant de ce conflit pour lui montrer qu'au Québec nous sommes aussi forts que les gens de l'Ouest vis-à-vis d'un problème du monde du travail comme celui qui existe actuellement.

Madame le président, lorsqu'un problème de l'Ouest du pays se pose à la Chambre, je me rends compte chaque fois que cela impatiente des députés du Québec, et moi le premier souvent, non pas parce que ce ne n'est pas un problème important, mais parce qu'on nous donne une leçon de solidarité et d'unité. Je me dis que dans de telles situations c'est exactement l'attitude que nous devrions avoir, et je pense qu'à cet égard le discours positif de l'honorable député de Bellechasse en a été un exemple élogieux.

● (2330)

[Traduction]

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame l'Orateur, il y aurait un certain nombre de choses à dire, je crois.

M. Paproski: Il n'y a pas de ministre à la Chambre.

M. Forrestall: Il y en a eu seulement deux ou trois de toute la soirée. Nous devons je crois féliciter le député de Bellechasse (M. Lambert) et le député de Joliette (M. La Salle) d'avoir pris l'initiative de présenter cette question à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Contrairement à la plupart des députés qui ont pris la parole ce soir, cela ne me plaît pas particulièrement d'être ici, d'autant plus que le problème qui nous amène ici aurait pu être résolu si le gouvernement avait fait preuve d'un peu de prévoyance et avait agi rapidement il y a une quinzaine de jours.

Ce soir nous traitons un certain nombre de questions distinctes et il importe de ne pas les tirer hors de leur contexte. Le sens de la solidarité dont font preuve les députés du Québec est assez remarquable. Au cours du débat de ce soir j'ai senti une attitude différente chez certains députés de l'arrière-ban qui ne se sont pas contentés d'appuyer les paroles des députés des banquettes du trésor et je pense que c'est là une attitude positive. Cela me donne à penser qu'il existe vraiment un grave problème au Québec à l'égard des céréales fourragères.

Je viens de Nouvelle-Écosse et plus particulièrement de la région du port de Halifax et j'ai toujours su que le Saint-Laurent était gelé l'hiver et je me demande ce qu'on peut faire des céréales fourragères pendant six mois de l'année. Cela doit poser un grave problème sinon nous ne serions pas ici ce soir et tous les députés qui ont participé au débat en sont conscients.

Si je prends la parole ce soir, c'est pour rappeler à tous les députés que, quelles que soient la gravité et l'étendue des pertes que peuvent subir les éleveurs et les aviculteurs

Grève des débardeurs

du Québec, il y a certaines choses qu'il ne faut pas oublier. En fait, c'est un problème précis. D'après moi, il se résume à l'application de méthodes appropriées de négociation collective, soit l'abus de certaines prérogatives et droits de travailleurs qui sont légalement en grève.

Le ministre des Postes (M. Mackasey) a fait un exposé assez vigoureux ce soir et le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a exprimé les sentiments que nous ressentons tous: aucun de nous n'accepte que les travailleurs en grève abusent de certains de leurs droits au détriment des personnes directement concernées. Je pense que c'est une chose à ne pas oublier.

Il semble que par suite du déclenchement de la grève causée par un différend légal opposant l'Association des employeurs maritimes et l'Association internationale des débardeurs, des cultivateurs pourront subir de graves pertes, et il faut y trouver une solution. Comme presque chaque député l'a dit avant de terminer son discours, non seulement il faut régler le problème, mais il faut le régler rapidement.

Il importe de se rappeler à ce moment-ci que nous ne devons pas intervenir indûment dans un différend légitime. Ce qu'il faut surveiller, ce sont les interventions de l'extérieur dans des mesures légales comme les piquets de grève, ou le geste du président de l'Association internationale des débardeurs aux États-Unis, M. Gleason, et de son adjoint, M. Sullivan, qui ont invité les débardeurs canadiens à ne pas s'occuper de navires naviguant dans nos eaux.

J'ai mentionné tout à l'heure au ministre des Postes que c'était la preuve du sérieux et de la bonne volonté des débardeurs canadiens qui, dans l'ensemble, n'ont pas tenu compte de cette directive. Je pense qu'ils n'en ont pas tenu compte à bon droit et qu'ils garderont cette attitude. Je crois que les difficultés causées aux importations de marchandises au Canada en provenance de l'étranger dans les ports de Terre-Neuve vont se régler elles-mêmes, que la situation deviendra acceptable d'ici peu à tous les intéressés. Nous espérons qu'on y remédiera à peu près au même moment où le gouvernement finira par améliorer la situation à Québec et assurer aux minotiers l'accès aux éleveurs et aux réserves.

Il ne semble pas jusqu'à maintenant que l'économie nationale ait souffert considérablement de la grève qui dure depuis une quinzaine de jours. Encore une fois, comme l'indiquait plus tôt le ministre des Postes, cette grève survient après une longue période de paix relative dans les ports du Saint-Laurent. Le plus récent arrêt de travail remonte à 1972 et il avait duré sept ou huit semaines. Il a été provoqué non par un différend motivé ou justifié mais plutôt par les divergences dans l'interprétation d'un contrat signé quelques semaines avant la grève.

La troisième chose à ne pas perdre de vue en étudiant les démarches faites auprès du gouvernement pour qu'il propose des moyens de mettre fin à cette situation regrettable, c'est la structure même de l'Association internationale des débardeurs. Il ne s'agit pas d'un groupe homogène, mais d'un organisme international très lâche, en fait, d'un syndicat canadien très lâche dont la force réside dans l'autonomie de ses diverses sections locales et non pas dans sa structure nationale. Je trouve cela important parce qu'en tenant inconsciemment peut-être, les travailleurs, pour responsables de tous les problèmes qui se posent, nous ne favorisons pas beaucoup le processus de la négociation collective au Canada et il faut être prudent.